

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

UNIMED-(Unité de Fabrication de Médicaments)

Siège Social : BP 38, ZI Kalaa Kébira – 4060, Sousse

La société UNIMED publie ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 28 juin 2024. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mme Abir MATMTI (Conseil Audit Formation-CAF) et M Ahmed Ayadi (Société Général Audit).

Bilan
Au 31 Décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Actifs	Notes	2 023	2 022
Actifs non courants			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations incorporelles		7 352 616	6 876 924
Moins : amortissements		<5 249 374>	<4 636 733>
	IV.1	<u>2 103 242</u>	<u>2 240 191</u>
Immobilisations corporelles		190 200 790	178 497 751
Moins : amortissements		<114 145 162>	<105 143 105>
	IV.2	<u>76 055 628</u>	<u>73 354 646</u>
Immobilisations financières		9 217 893	8 357 366
Moins : provisions		<2 529 006>	<472 005>
	IV.3	<u>6 688 887</u>	<u>7 885 361</u>
Total des actifs immobilisés		<u>84 847 757</u>	<u>83 480 198</u>
Total des actifs non courants		<u>84 847 757</u>	<u>83 480 198</u>
Actifs courants			
Stocks		55 350 685	47 976 289
Moins : provisions		<5 139 606>	<3 835 346>
	IV.4	<u>50 211 079</u>	<u>44 140 943</u>
Clients et comptes rattachés		42 458 573	35 061 216
Moins : provisions		<2 997 024>	<1 116 383>
	IV.5	<u>39 461 549</u>	<u>33 944 833</u>
Autres actifs courants		19 088 657	17 351 633
Moins : provisions		<1 375 830>	<1 030 716>
	IV.6	<u>17 712 827</u>	<u>16 320 917</u>
Liquidités et équivalents de liquidités	IV.7	5 981 336	5 977 767
Total des actifs courants		<u>113 366 791</u>	<u>100 384 460</u>
Total des actifs		<u>198 214 548</u>	<u>183 864 658</u>

Bilan
Au 31 Décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Capitaux propres et passifs	Notes	2 023	2 022
Capitaux propres			
Capital social		32 000 000	32 000 000
Réserves		48 150 025	48 150 025
Résultats reportés		8 505 254	15 683 157
Autres capitaux propres		51 557	35 211
Capitaux propres avant résultat de la période	IV.8	<u>88 706 836</u>	<u>95 868 393</u>
Résultat de l'exercice		5 582 552	7 830 096
<u>Total des capitaux propres après résultat de l'exercice</u>		<u>94 289 388</u>	<u>103 698 489</u>
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts	IV.9	22 157 873	25 328 010
Autres passifs non courants	IV.10	2 024 418	1 729 081
<u>Total des passifs non courants</u>		<u>24 182 291</u>	<u>27 057 091</u>
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	IV.11	29 042 067	16 802 176
Autres passifs courants	IV.12	21 234 847	6 419 894
Autres passifs financiers	IV.13	22 914 225	22 547 591
Concours bancaires	IV.14	6 551 730	7 339 417
<u>Total des passifs courants</u>		<u>79 742 869</u>	<u>53 109 078</u>
<u>Total des passifs</u>		<u>103 925 160</u>	<u>80 166 169</u>
<u>Total des capitaux propres et passifs</u>		<u>198 214 548</u>	<u>183 864 658</u>

Etat de Résultat
Pour l'Exercice clos au 31 Décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	2 023	2 022
Produits d'exploitation			
Revenus	V.1	136 002 934	96 361 155
Autres produits d'exploitation	V.2	150 233	255 122
Total des produits d'exploitation		136 153 167	96 616 277
Charges d'exploitation			
Variation stocks des produits finis	V.3	1 993 627	536 534
Achats d'approvisionnements consommés	V.4	<61 382 039>	<45 456 865>
Charges de personnel	V.5	<19 454 352>	<16 528 947>
Dotations aux amortissements et aux provisions	V.6	<15 877 485>	<11 100 116>
Autres charges d'exploitation	V.7	<12 584 883>	<10 653 255>
Total des charges d'exploitation		<107 305 132>	<83 202 649>
<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>28 848 035</u>	<u>13 413 628</u>
Charges financières nettes	V.8	<6 695 601>	<3 649 580>
Produits des placements	V.9	118 793	192 391
Autres gains ordinaires	V.10	88 269	97 803
Autres pertes ordinaires	V.11	<11 328 121>	<223 224>
<u>Résultat des activités ordinaires avant Impôt</u>		<u>11 031 375</u>	<u>9 831 018</u>
Impôt sur les sociétés	V.12	<5 448 823>	<2 000 922>
<u>Résultat des activités ordinaires après impôt</u>		<u>5 582 552</u>	<u>7 830 096</u>
Résultat net de la période		5 582 552	7 830 096

Etat de Flux de Trésorerie
Pour l'Exercice clos au 31 Décembre
 <Exprimé en Dinar Tunisien>

	Notes	2 023	2 022
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		5 582 552	7 830 096
Ajustements pour :			
Amortissements & provisions		15 877 485	11 100 116
Plus ou moins-value sur cession d'Immobilisations		<79 722>	<90 459>
Quote-part des subventions d'investissement		<23 694>	<756>
Capitalisation des amortissements		-	209 266
Variation des stocks		<7 374 396>	<10 536 765>
Variation des créances		<7 397 357>	<7 275 703>
Variation des autres actifs		<1 737 024>	<4 108 350>
Variation des fournisseurs d'exploitation		12 239 891	6 200 197
Variation des autres dettes		15 015 460	970 432
<u>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</u>	VI.1	<u>32 103 195</u>	<u>4 298 074</u>
Flux de trésorerie liés à l'investissement			
Décaissements pour acqu. d'Imm. Corp & Incorp.		<12 767 047>	<16 364 649>
Encaissements suite à la cession d'Imm. Corp. & Incorp		86 902	93 450
Reclassement d'immobilisations		200 700	-
Encaissements suite à la cession d'Imm. Financières		-	151 477
Décaissements pour acqu. d'Imm. Financières		<860 527>	
Encaissements des subventions d'investissements		40 040	35 211
<u>Flux de trésorerie affectés à l'investissement</u>	VI.2	<u><13 299 932></u>	<u><16 084 511></u>
Flux de trésorerie liés au financement			
Dividendes & autres distributions		<15 006 308>	<12 990 212>
Encaissements d'emprunts		38 860 950	33 417 978
Remboursement d'emprunts		<41 866 649>	<13 298 307>
<u>Flux de trésorerie affectés au <provenant du> financement</u>	VI.3	<u><18 012 007></u>	<u>7 129 459</u>
Variation de trésorerie		791 256	<4 656 978>
Trésorerie au début de la période		<1 361 650>	3 295 328
Trésorerie à la clôture de la période		<570 394>	<1 361 650>

I. Présentation de la société

La société « UNIMED SA » est une société anonyme, de nationalité tunisienne, régie par le droit tunisien. Son capital s'élève au 31 décembre 2023 à 32.000.000 DT divisé en 32.000.000 actions de valeur nominale de 1 DT chacune.

Créée en 1989, la société « UNIMED SA » opère dans le secteur de l'industrie pharmaceutique, et se spécialise particulièrement dans les produits stériles : les préparations injectables, les collyres destinés à une application ophtalmique et les solutions de perfusions.

Son activité s'étend sur le marché tunisien et à l'exportation. Son siège social est sis à la zone industrielle Kalaa Kébira - Sousse.

Sur le plan fiscal, la société « UNIMED SA » est soumise aux règles du droit commun.

II. Faits marquants de l'exercice

Les principaux faits et événements ayant marqué l'exercice 2023 sont :

- L'Assemblée Générale Ordinaire du 02 juin 2023 a décidé de distribuer des dividendes d'un montant de 15.008kDT à prélever sur les résultats reportés antérieurs.
- La signature d'un accord de partenariat avec le groupe japonais « GCUBE » pour la création d'une Joint-Venture dans le but de fabriquer des Kits de Diagnostic Rapide appliqués aux domaines de la santé, de l'environnement et des aliments.

Cet accord a été concrétisé par la création de la société « NIPPOMED ». La participation de la société « UNIMED SA » dans le capital de la société « NIPPOMED » s'est élevée à 749.970 DT, soit 49,998%.

- La société a contracté au cours de 2023 les emprunts suivants :

En DT	Taux d'intérêt	Nombre d'échéances	Période de grâce	Total au 30/06/2023	Échéance à plus d'un an
Amen Bank 3mDT	TMM + 1,25%	83 mois	24 mois	3 000 000	3 000 000
Amen Bank 0,5mDT	TMM + 1,25%	82 mois	24 mois	500 000	500 000
Amen Bank 0,6mDT	TMM + 1,25%	80 mois	24 mois	600 000	600 000

III. Principes, Règles et Méthodes Comptables

La comptabilité générale de la société « UNIMED SA » est informatisée, le traitement informatique permet la saisie des écritures comptables et l'édition des balances, journaux et grands livres.

Les présents états financiers de la société « UNIMED SA » ont été arrêtés conformément aux normes comptables tunisiennes telles que prévues par la Loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ; et dans le respect des hypothèses sous-jacentes (la continuité d'exploitation et la comptabilité d'engagement) ainsi que les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière. Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 ont été préparés par référence aux mêmes principes et méthodes comptables utilisés dans les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022.

Les conventions comptables de base et les méthodes les plus significatives appliquées pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

III.1 Unité monétaire

Les états financiers sont établis en dinars tunisien.

III.2 Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent au niveau des actifs non courants pour leurs coûts d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- Concessions, brevets & licences	20%
- Logiciels	33%
- Constructions	5%
- Matériels et outillages industriels	15%
- Matériels de transport	20%
- Matériels informatiques	33%
- Installations générales, agencements et aménagements	15%

Il est à signaler, en outre, que la société procède à l'amortissement accéléré de son matériel et outillage industriel en multipliant par 2 le taux d'amortissement linéaire de 15%. Ce mode, admis par ailleurs fiscalement (article 12 du code de l'IRPP & de l'IS), est motivé par le fait que le matériel concerné fonctionne à 3 équipes.

III.3 Stocks

Les stocks se composent comme suit :

- Matières premières, articles de conditionnement, produits en cours de fabrication et produits finis : Cette catégorie est valorisée au coût selon la méthode de l'inventaire permanent ;
- Les matières premières et articles de conditionnement sont valorisés à leur coût d'achat hors taxes récupérables majoré par les frais accessoires d'achats ;
- Les produits finis et semi-finis sont évalués à la valeur la plus faible entre la valeur nette de réalisation et le coût de production de l'année, qui comprend le coût des matières premières et la quote-part des frais directs et indirects rattachés à la production ; et
- Les pièces de rechange et consommables : Ces stocks sont valorisés au coût selon la méthode de l'inventaire permanent. Ils sont évalués au coût moyen pondéré ;

Politique de provision des stocks :

Les éléments constituant une dépréciation des stocks sont détaillés comme suit :

- Les matières premières, articles de conditionnement, produits finis et semi-finis dont le statut est bloqué ;
- Les matières premières, articles de conditionnement, produits finis et semi-finis périmés
- Les retours clients et les pièces de rechange qui sont obsolètes et ce, après confirmation du service maintenance ;
- Le taux de la provision est à 100% suite aux dépréciations réversibles ; et
- En cas de dépréciation irréversible, un état détaillé des stocks concernés doit être approuvé par la direction générale et fera l'objet d'un PV de destruction/ mise en rebut dûment établi par un huissier notaire en présence de deux agents du bureau de contrôle des impôts. Sur la base dudit PV, la perte pour dépréciation est comptabilisée.

III.4 Emprunts

Les emprunts figurent aux passifs du bilan pour la partie débloquée sous la rubrique « passifs non courants », la partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants.

III.5 Contrats de location financement

Les contrats de crédit-bail sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

En l'absence de certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

III.6 Les frais préliminaires et charges à répartir

Il s'agit des frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les frais préliminaires sont portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Ces frais englobent toutes les charges antérieures à l'introduction en bourse et ils sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date de ladite introduction en bourse avec un délai maximal de cinq ans, à partir de leur engagement.

III.7 Politique de provision pour dépréciation des créances douteuses

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier.

Les créances irrécouvrables sont des pertes de l'exercice et doivent faire l'objet d'un PV de carence dûment établi par un huissier notaire et ce pour les créances locales. Sur présentation du PV de carence, le cas échéant, les pertes sont comptabilisées suite à une approbation de la DG.

Les créances litigieuses sont à provisionner à 100%.

Les créances douteuses doivent faire l'objet d'une provision sous réserve de l'approbation de la DG. Le taux de provision est déterminé en fonction de l'antériorité de la créance par rapport à sa date d'échéance comme suit :

- Les créances non mouvementées entre 1 an et 2 ans à partir de leurs dates d'échéance : à provisionner de 20% ;
- Les créances non mouvementées entre 2ans et 3ans à partir de leurs dates d'échéance : à provisionner de 50% ;
- Toutes créances non mouvementées entre 3 ans et 4 ans à partir de leurs dates d'échéance : à provisionner de 80% ;
- Au- delà de 4 ans à partir de la date d'échéance : à provisionner de 100%.

L'estimation des éventuelles provisions pour dépréciation est effectuée sur la base d'un état détaillé des créances douteuses adressé par la direction financière de la société à la direction juridique qui donne un avis motivé sur le sort de chaque créance. La nécessité ou non de constituer des provisions est du ressort la direction générale.

III.8 Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. Celle-ci peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classées en passifs non courants.

III.9 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dont la maturité est inférieure à trois mois).

III.10 Comptabilisation des revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société et des taxes collectées pour le compte de l'Etat.

III.11 Les règles de prises en compte des gains et des pertes de change

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées en appliquant :

- Pour les ventes : le taux de change journalier de la BCT ;
- Pour les achats de biens : le taux de change figurant sur les documents douaniers ;
- Pour les achats de services, règlements et encaissements : le taux de change du jour de l'opération.

A la date de clôture de l'exercice, les actifs et les passifs monétaires courants sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les pertes et gains de change en résultant sont constatés en résultat de l'exercice.

III.12 Règles de classification et méthode d'évaluation des placements

1. Classification

Les placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que l'entreprise n'a pas l'intention de conserver pour plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance.

Les placements à long terme

- a- Les titres de participation :** Il s'agit des titres détenus dans l'intention de conservation durable en vue d'exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour protéger ou promouvoir des relations commerciales.
- b- Les titres immobilisés :** Il s'agit des titres autres que les titres de participation que l'entreprise a l'intention de conserver durablement notamment pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue période ainsi que les titres dont la conservation durable est subie plutôt que voulue sous l'effet de contraintes juridiques.

2. Evaluation

Les placements à court terme

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat sur les titres cotés très liquides. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Les placements à long terme

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, la société prend en compte plusieurs facteurs tels que la valeur du marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

III.13 Règles de traitement des frais de recherche et développement

Les états financiers de la société « UNIMED » sont établis selon les dispositions des Normes Comptables Tunisiennes, notamment, les dispositions de la NCT20. Selon le §16 de cette norme, les frais de recherche sont comptabilisés en charges.

Les frais de développement sont généralement constatés en charges sauf en cas de respect de cinq conditions cumulatives au moment de leur engagement (§20 et §21 de la NCT 20). Parmi ces conditions figure la démonstration de l'existence d'un marché pour le produit en question. Or, la société « UNIMED » n'est pas en mesure d'avoir une assurance sur la possibilité d'existence de marché sans l'obtention d'une AMM et même en cas de son obtention, la pérennité du marché du médicament en question peut être remise en cause.

En cas d'assurance relative à l'existence du marché suite à l'obtention de l'AMM et le maintien du potentiel économique lié au marché, la société « UNIMED » ne peut pas activer les charges de développement en question qui sont déjà comptabilisées en charges

et ce, en vertu des dispositions du § 23 de la NCT 20 « Les dépenses de développement imputées aux résultats d'exercices précédents ne doivent pas être capitalisées même si les circonstances qui justifiaient leur inscription en charges n'ont plus cours »

Compte tenu de ce qui précède, les dispositions de la NCT 20 ne permettent pas à la société « UNIMED » d'activer les frais de l'unité de recherche et de développement.

Fiscalement, une proportion des frais encourus par l'unité dédiée aux recherches et aux développements des médicaments et à leur expérimentation, doit être activée (Immobilisations incorporelles). Cette proportion est déterminée comme suit :

Pourcentage d'incorporation = Nombre des demandes d'AMM obtenues / Nombre de demande d'AMM déposées au titre de la période concernée.

L'administration fiscale admet la déductibilité fiscale de la charge d'amortissement liée à la proportion comptabilisée en immobilisations selon un mode linéaire et au taux de 33,33%.

III.14 Note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers

Le management de la société n'a identifié aucun événement survenu entre la date de clôture de la période et la date de publication des états financiers et qui est lié à des conditions existantes à la date de clôture et qui peut entraîner une modification importante des actifs ou des passifs de la société ou qui risque d'entraîner des répercussions importantes sur ses activités futures.

IV. Notes relatives au bilan

IV.1 Immobilisations incorporelles (En DT)

Les immobilisations incorporelles nettes totalisent au 31 décembre 2023 un montant de 2.103.242 DT contre 2.240.191 DT au 31 décembre 2022. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 2023	Déc. 2022
Logiciels	1 047 361	692 710
Sites Web	46 549	46 549
Concessions, marques, brevets et licences	4 642 053	4 440 450
Dépenses en recherche et développement	1 616 653	1 697 215
Total immobilisations incorporelles	7 352 616	6 876 924
Amortissements des immobilisations incorporelles	<5 249 374>	<4 636 733>
Total immobilisations incorporelles nettes	2 103 242	2 240 191

IV.2 Immobilisations corporelles (En DT)

Le solde net des immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2023 à 76.055.628 DT contre 73.354.646 DT au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 2023	Déc. 2022
Terrains	4 222 771	4 222 771
Constructions	8 715 021	10 679 170
Inst. Gén. Agc. & Amg. Divers	16 704 698	16 384 328
Matériel industriel	98 601 751	104 454 916
Outillage industriel	3 085 805	2 618 543
Matériel de conditionnement	760 990	760 990
Matériel de transport	8 889 930	8 395 120
Mobilier & matériel de bureau	1 482 205	1 336 332
Matériel informatique	2 165 581	2 037 973
Immobilisations corporelles en cours	43 891 987	25 927 557
Avances aux fournisseurs d'immobilisations	1 680 051	1 680 051
Total immobilisations corporelles	190 200 790	178 497 751
Amortissements des immobilisations corporelles	<114 145 162>	<105 143 105>
Total immobilisations corporelles nettes	76 055 628	73 354 646

Tableau de variation des immobilisations incorporelles et corporelles

En Dinar Tunisien	Valeurs brutes					Amortissements & provisions				VCN	
	31/12/2022	Acquisitions	Cessions	Reclassements	31/12/2023	31/12/2022	Dotations	Reprise amort immos cédées	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023
Logiciels	692 710	354 651	-	-	1 047 361	<606 407>	<63 981>	-	<670 388>	86 303	376 973
Sites Web	46 549	-	-	-	46 549	<25 587>	<8 609>	-	<34 196>	20 962	12 353
Concessions, marques, brevets et licences	4 440 450	201 603	-	-	4 642 053	<3 732 723>	<271 115>	-	<4 003 838>	707 727	638 215
Dépenses en R&D	1 697 215	-	-	<80 562>	1 616 653	<272 016>	<268 936>	-	<540 952>	1 425 199	1 075 701
Immobilisations incorporelles	6 876 924	556 254	-	<80 562>	7 352 616	<4 636 733>	<612 641>	-	<5 249 374>	2 240 191	2 103 242
Terrains	4 222 771	-	-	-	4 222 771	-	-	-	-	4 222 771	4 222 771
Constructions	10 679 170	-	-	<1 964 149>	8 715 021	<6 092 725>	<354 117>	-	<6 446 842>	4 586 445	2 268 179
Inst. Gén. Agc. & Amg. Divers	16 384 328	933 944	-	<613 574>	16 704 698	<12 595 444>	<888 309>	-	<13 483 753>	3 788 884	3 220 945
Matériels industriel	104 454 916	2 267 447	-	<8 120 612>	98 601 751	<74 441 117>	<6 601 270>	-	<81 042 387>	30 013 799	17 559 364
Outillage industriel	2 618 543	467 262	-	-	3 085 805	<2 422 744>	<124 408>	-	<2 547 152>	195 799	538 653
Matériel de conditionnement	760 990	-	-	-	760 990	<707 848>	<26 571>	-	<734 419>	53 142	26 571
Matériel de transport	8 395 120	882 422	<387 612>	-	8 889 930	<6 290 877>	<1 060 976>	380 434	<6 971 419>	2 104 243	1 918 511
Mobilier & matériel de bureau	1 336 332	145 873	-	-	1 482 205	<1 063 115>	<126 784>	-	<1 189 899>	273 217	292 306
Matériel informatique	2 037 973	142 555	-	<14 947>	2 165 581	<1 529 235>	<200 056>	-	<1 729 291>	508 738	436 290
Immobilisations corporelles en cours	25 927 557	7 321 286	-	10 593 144	43 891 987	-	-	-	-	25 927 557	43 891 987
Avances aux fournisseurs d'immo.	1 680 051	-	-	-	1 680 051	-	-	-	-	1 680 051	1 680 051
Immobilisations corporelles	178 497 751	12 210 789	<387 612>	<120 138>	190 200 790	<105 143 105>	<9 382 491>	380 434	<114 145 162>	73 354 646	76 055 628
Total Général	185 374 675	12 767 043	<387 612>	<200 700>	197 553 406	<109 779 838>	<9 995 132>	380 434	<119 394 536>	75 594 837	78 158 870

IV.3 Immobilisations financières (En DT)

Les immobilisations financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2023 à 6.688.887 DT contre 7.885.361 DT au 31 décembre 2022 et elles sont détaillées comme suit :

Désignation	Déc. 2023	Déc. 2022
Titres "Société Promochemica" (*)	7 762 600	7 762 600
Titres "Société Nippomed"	749 970	-
Emprunt obligataire national	20 000	20 000
Titres immobilisés – droit de propriété	500	500
Dépôts & cautionnements	684 823	574 266
Total immobilisations financières brutes	9 217 893	8 357 366
Provisions pour dépr. des immobilisations financières	<2 529 006>	<472 005>
Total immobilisations financières nettes	6 688 887	7 885 361

(*) La société « UNIMED SA » détient une participation de 17,51% dans le capital de la société Promochemica provisionnée à concurrence de 1.940.650 DT.

IV.4 Stocks (En DT)

Le solde net des stocks s'élève à 50.211.079 DT au 31 décembre 2023 contre 44.140.943 DT au 31 décembre 2022. Les stocks sont détaillés comme suit :

Désignation	Déc. 2023	Déc. 2022
Matières premières	20 708 695	16 853 356
Conditionnements	12 179 847	11 751 585
Encours en sous-traitance	318 858	483 183
Produits finis en sous-traitance	911 925	1 383 944
Encours	3 890 304	3 391 941
Produits finis	9 031 166	6 698 426
Pièces de rechange	6 919 444	6 270 891
Réactifs Laboratoires	872 364	706 202
Stock Consommable	518 082	436 761
Total des stocks bruts	55 350 685	47 976 289
Provisions pour dépréciation des stocks MP et AC	<3 344 566>	<2 442 260>
Provisions pour dépréciation des stocks PF et PSF	<1 065 134>	<1 149 476>
Provisions pour dépréciation des stocks PDR	<142 365>	<145 993>
Provisions pour dépréciation des stocks encours	<587 541>	<97 617>
Total des stocks nets	50 211 079	44 140 943

IV.5 Clients et comptes rattachés (En DT)

Le solde net des clients et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2023 à 39.461.549 DT contre 33.944.833 DT au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 2023	Déc. 2022
Clients ordinaires locaux	10 991 088	6 136 907
Clients ordinaires étrangers	26 845 403	26 666 885
Clients, douteux ou litigieux	2 997 024	1 116 383
Valeurs à l'encaissement	1 625 058	1 141 041
Total des comptes clients bruts	42 458 573	35 061 216
Provisions pour dépréciation des créances	<2 997 024>	<1 116 383>
Total des comptes clients nets	39 461 549	33 944 833

IV.6 Autres actifs courants (En DT)

Le solde net des autres actifs courants s'élève au 31 décembre 2023 à 17.712.827 DT contre 16.320.917 DT au 31 décembre 2022. Les autres actifs courants se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 2023	Déc. 2022
Fournisseurs avances & acomptes	7 415 098	4 269 154
Fournisseurs, créances sur emballages à rendre	3 470	3 470
Personnel, avances & acomptes	352 272	245 782
Etat, impôts & taxes - Actifs	6 391 777	8 717 696
Etat, saisie provisoire	970 389	970 389
Débiteurs divers	3 387 792	2 670 672
Charges constatées d'avance	352 665	310 689
Charges à répartir	149 919	149 919
Produits à recevoir	65 275	13 862
Total autres actifs courants	19 088 657	17 351 633
Provisions pour dépréciation des débiteurs divers	<1 375 830>	<1 030 716>
Total autres actifs courants nets	17 712 827	16 320 917

(*) La rubrique « Débiteurs divers » englobe une avance en compte courant de la société « Promochimica » pour un montant de 961.581 DT qui est estimée non récupérable et qui n'a pas fait l'objet d'une provision pour dépréciation à ce titre.

IV.7 Liquidités et équivalents de liquidités (En DT)

Le solde des liquidités et équivalents de liquidités s'élève au 31 décembre 2023 à 5.981.336 DT contre 5.977.767 DT au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 2023	Déc. 2022
Emprunt National	500 000	500 000
Placement courants	116	116
Blocage / Déblocage	62 531	257 099
Banques en DT	601 005	850 969
Banques en devises	4 805 403	4 360 882
CCP et e-dinars	1 575	1 575
Caisse	10 706	7 126
Total liquidités et équivalents de liquidités	5 981 336	5 977 767

IV.8 Capitaux propres (En DT)

Le solde des capitaux propres s'élève au 31 décembre 2023 à 94.289.388 DT contre 103.698.489 DT au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 2023	Déc. 2022
Capital	32 000 000	32 000 000
Réserves légales	3 200 000	3 200 000
Réserves statutaires	2 777 847	2 777 847
Réserves libres	26 998 011	26 998 011
Réserves spéciales de réinvestissement	7 086 040	7 086 040
Réserves de Réévaluation (*)	8 088 127	8 088 127
Résultats reportés	8 505 254	15 683 157
Subventions d'investissement	51 557	35 211
Total des capitaux propres avant résultat	88 706 836	95 868 393
Résultat net de l'exercice	5 582 552	7 830 096
Total des capitaux propres avant affectation	94 289 388	103 698 489

(*) En application de la loi n°56 du 27 décembre 2018 relative à l'institution du régime de la réévaluation légale des bilans pour les sociétés industrielles, la société « UNIMED » a réévalué les éléments d'actifs corporels immobilisés, autres que les terrains et les bâtiments, selon leur valeur réelle, ne dépassant pas la valeur obtenue après réévaluation du prix d'acquisition ou de revient selon les indices fixés par le décret N°71 du 28 octobre 2019. L'écart de réévaluation est inscrit dans un compte spécial de réévaluation non distribuable pour un montant de 8.088kDT. L'amortissement excédentaire est à constater sur une période de 5 ans qui a commencé en 2020.

Le résultat par action se présente comme suit :

Désignation	Déc. 2023	Déc. 2022
Résultat net	5 582 552	7 830 096
Nombre d'actions moyen pondéré	32 000 000	32 000 000
Résultat par action (DT)	0,174	0,245

Tableau de variation des capitaux propres

	Capital social	Réserve légale	Réserves de réinvestissement	Autres réserves	Réserves de Réévaluation	Résultat de l'exploitation	Subvention d'investissement	Total des CP avant affectation
Situation au 31 décembre 2022	32 000 000	3 200 000	7 086 040	45 459 015	8 088 127	7 830 096	35 211	103 698 489
Affectation en réserves et résultats reportés	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes distribués (1)	-	-	-	<7 177 904>	-	<7 830 096>	-	<15 008 000>
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement (2)	-	-	-	-	-	-	40 040	40 040
Résorption des subventions d'investissement (2)	-	-	-	-	-	-	<23 693>	<23 693>
Réserves de Réévaluation	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat au 31 décembre 2023	-	-	-	-	-	5 582 552	-	5 582 552
Situation au 31 décembre 2023	32 000 000	3 200 000	7 086 040	38 281 111	8 088 127	5 582 552	51 558	94 289 388

(1) L'AGO du 02 juin 2023 a décidé la distribution de dividendes au titre de l'exercice 2022 pour un montant 15.008.000 DT.

(2) Le détail de la subvention d'investissement se présente comme suit :

Nature	Donneur	Etendue	QP inscrite au résultat 2022 et antérieur	QP inscrite au résultat 2023	Valeur au 31/12/2023	Conditions non remplies
ITP 2022	Ministère de l'industrie	35 211	-	11 736	23 475	Néant
ITP 2023	Ministère de l'industrie	40 040	-	11 957	28 083	Néant
Total Général		75 251	-	23 693	51 558	

IV.9 Emprunts (En DT)

Le solde des emprunts à long terme s'est élevé au 31 décembre 2023 à 22.157.873 DT contre un solde au 31 décembre 2022 de 25.328.010 DT. Le détail se présente comme suit :

Désignation	Déc. 2023	Déc. 2022
Emprunt - AB	21 825 890	24 522 951
Emprunt - Leasing	331 983	81 900
Emprunt - BH	-	723 159
Total Emprunts	22 157 873	25 328 010

IV.10 Autres passifs non courants (En DT)

Les passifs non courants sont constitués par la provision pour des risques divers qui s'élève à 2.024.418 DT au 31 décembre 2023 contre 1.729.081 DT au 31 décembre 2022.

IV.11 Fournisseurs et comptes rattachés (En DT)

Le solde des fournisseurs et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2023 à 29.042.067 DT contre 16.802.176 DT au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 2023	Déc. 2022
Fournisseurs d'exploitation locaux	8 183 858	7 799 583
Fournisseurs locaux, effets à payer	1 076 036	1 936 867
Fournisseurs, factures non parvenues	7 238 641	2 078 784
Fournisseurs d'exploitation étrangers	12 283 809	4 765 260
Fournisseurs étrangers, paiements en cours	155 778	155 778
Fournisseurs étrangers, actualisation à la clôture	103 945	65 904
Total des dettes fournisseurs	29 042 067	16 802 176

IV.12 Autres passifs courants (En DT)

Le solde des autres passifs courants s'élève au 31 décembre 2023 à 21.234.847 DT contre 6.419.894 DT au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 2023	Déc. 2022
Personnel & comptes rattachés	847 531	764 284
Etat, impôts & taxes	6 220 604	2 702 364
Actionnaires, dividendes à payer	19 017	17 325
Sécurité sociale	1 494 736	1 275 880
Charges à payer	12 628 614	1 660 041
Produits perçus d'avance	23 702	-
Créditeurs divers	643	-
Total des autres passifs courants	21 234 847	6 419 894

IV.13 Autres passifs financiers (En DT)

Le solde des autres passifs financiers s'élève au 31 décembre 2023 à 22.914.225 DT contre 22.547.591 DT au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 2023	Déc. 2022
Échéances à moins d'un an, AB	6 797 061	5 590 164
Échéances à moins d'un an, UBCI leasing	273 589	215 449
Échéances à moins d'un an, BH	956 925	1 200 211
Crédits à court terme	14 523 137	15 380 453
Intérêts courus	363 513	161 314
Total des autres passifs financiers	22 914 225	22 547 591

IV.14 Concours bancaires (En DT)

Le solde des concours bancaires s'élève au 31 décembre 2023 à 6.551.730 DT contre 7.339.417 DT au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 2023	Déc. 2022
UIB Dinars	687 750	-
Amen Bank Dinars	3 105 665	2 470 661
ATB Dinars	-	30 660
BH Dinars	1 616 965	3 795 048
UBCI Dinars	1 141 350	1 043 048
Total des concours bancaires	6 551 730	7 339 417

V. Notes relatives à l'état de résultat

V.1 Revenus (En DT)

Les revenus se sont élevés au 31 décembre 2023 à 136.002.934 DT contre 96.361.155 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	2 023	2 022
Ventes à l'export	63 613 957	54 690 553
Ventes locales	72 388 977	41 670 602
Total revenus	136 002 934	96 361 155

V.2 Autres produits d'exploitation (En DT)

Les autres produits d'exploitation se sont élevés au 31 décembre 2023 à 150.233 DT contre 255.122 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	2 023	2 022
Quote-part des subventions d'investissement	23 694	756
Autres produits d'exploitation	126 539	254 366
Total autres produits d'exploitation	150 233	255 122

V.3 Variation des stocks des produits finis et encours (En DT)

Les stocks de produits finis et encours ont connu une variation négative de 1.993.627 DT au 31 décembre 2023 contre une variation négative de 536.534 DT au 31 décembre 2022.

V.4 Achats d'approvisionnements consommés (En DT)

Les achats d'approvisionnements consommés se sont élevés au 31 décembre 2023 à 61.382.039 DT contre 45.456.865 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	2 023	2 022
Matières premières	29 908 760	33 550 945
Articles de conditionnement	22 544 639	15 339 535
Fournitures de conditionnement	207 275	384 710
Fournitures et outillage de laboratoires	358 391	399 195
Fournitures hygiéniques	54 852	95 956
Produits d'entretien	52 604	256 815
Fournitures de bureau	88 894	152 548
Autres approvisionnements	2 363 219	885 213
Variation de stocks	2 049 195	<9 148 898>
Vêtements de travail	53 522	49 458
Energies (eau, électricité, gaz, carburant)	3 700 688	3 495 436
R.R.R. obtenus sur achats	-	<4 048>
Total achats d'approvisionnements consommés	61 382 039	45 456 865

V.5 Charges de personnel (En DT)

Les charges de personnel se sont élevées au 31 décembre 2023 à 19.454.352 DT contre 16.528.947 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	2 023	2 022
Salaires & compléments de salaires	16 398 545	13 896 856
Charges sociales légales	3 010 279	2 587 965
Autres charges sociales	45 528	44 126
Total charges de personnel	19 454 352	16 528 947

V.6 Dotations aux amortissements et aux provisions (En DT)

Les dotations aux amortissements et aux provisions se sont élevées au 31 décembre 2023 à 15.877.485 DT contre 11.100.116 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	2 023	2 022
Dot. Amort. des immobilisations incorporelles	612 641	232 630
Dot. Amort. des immobilisations corporelles	9 382 491	9 492 344
Dot. Résorption Charges à répartir	49 973	49 973
Dot / Rep sur Prov. pour dépréciation des créances	1 880 641	(278 699)
Dot. Prov. pour dépréciation des autres actifs	295 141	196 736
Dot. Prov. pour dépréciation des stocks	1 304 260	985 810
Dot. Prov. pour dépréciation immobilisations financières	2 057 001	144 867
Dot. Prov. pour risques et charges	295 337	276 455
Total dotation aux amortissements et provisions	15 877 485	11 100 116

V.7 Autres charges d'exploitation (En DT)

Les autres charges d'exploitation se sont élevées au 31 décembre 2023 à 12.584.883 DT contre 10.653.255 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	2 023	2 022
Loyers	258 562	242 027
Entretien & réparation	2 209 540	1 883 947
Assurances	1 492 360	1 211 737
Etudes & services extérieurs	2 702 520	2 134 560
Honoraires	691 254	729 281
Transports	1 282 508	1 283 077
Frais postaux et de télécom.	77 404	98 477
Services bancaires	420 413	256 678
Missions, réceptions, voyages	1 306 605	1 015 186
Relations publiques	1 019 560	1 273 726
Jetons de présence	150 000	-
Dons	96 104	90 193
Droits, impôts & taxes	878 053	434 366
Total autres charges d'exploitation	12 584 883	10 653 255

V.8 Charges financières nettes (En DT)

Les charges financières nettes se sont élevées au 31 décembre 2023 à 6.695.601 DT contre 3.649.580 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	2 023	2 022
Intérêts sur emprunts	5 466 187	3 086 519
Intérêts des autres opérations de financement	713 084	472 295
Intérêts des comptes courants	39 249	41 231
Différence de change	477 081	49 535
Total charges financières nettes	6 695 601	3 649 580

V.9 Produits des placements (En DT)

Les produits des placements se sont élevés au 31 décembre 2023 à 118.793 DT contre 192.391 DT au 31 décembre 2022. Ces produits se rattachent à des produits sur placements courants.

V.10 Autres gains ordinaires (En DT)

Les autres gains ordinaires se sont élevés au 31 décembre 2023 à 88.269 DT contre 97.803 DT au 31 décembre 2022. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	2 023	2 022
Plus-value de cession d'immobilisations	83 974	90 458
Produits divers ordinaires	4 295	7 345
Total autres gains ordinaires	88 269	97 803

V.11 Autres pertes ordinaires (En DT)

Les autres pertes ordinaires se sont élevées au 31 décembre 2023 à 11.328.121 DT contre 223.224 DT au 31 décembre 2022. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	2 023	2 022
Autres pertes ordinaires	157 249	141 391
Amendes et pénalités	11 170 872	81 833
Total autres pertes ordinaires	11 328 121	223 224

V.12 Impôt sur les sociétés (En DT)

L'impôt sur les sociétés s'est élevé au 31 décembre 2023 à 5.448.823 DT contre 2.000.922 DT au 31 décembre 2022. Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	2 023	2 022
Impôt sur les sociétés	4 564 345	1 667 435
Contribution sociale solidaire	884 478	333 487
Total impôt sur les sociétés	5 448 823	2 000 922

VI. Notes sur l'état de flux de trésorerie

Pour la détermination de la variation de la trésorerie, la société a choisi le modèle autorisé pour la présentation du flux de trésorerie et ce, conformément à la norme comptable générale. Les différentes variations sont les suivantes :

VI.1 Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

Les flux provenant de l'exploitation ont dégagé un excédent de 32.103.195 DT et sont retracés par les variations des postes du bilan, les encaissements et décaissements des placements courants et l'ajustement du résultat de l'exercice par les dotations aux amortissements et aux provisions et la quote-part des subventions d'investissement.

VI.2 Flux de trésorerie liés à l'investissement

Les flux affectés à l'investissement ont dégagé un déficit de 13.299.932 DT et se détaillent comme suit :

- Décaissements pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles pour 12.767.047 DT ;
- Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles pour 86.902 DT ;
- Décaissements pour l'acquisition d'immobilisations financières de 860.527 DT constituées principalement par l'acquisition des titres « NIPPOMED » pour 749.970 DT ;
- Encaissement d'une subvention d'investissement pour 40.040 DT.

VI.3 Flux de trésorerie liés au financement

Les flux affectés au financement ont dégagé un déficit de 18.012.007 DT et se détaillent comme suit :

- La distribution de dividendes à concurrence de 15.006.308 DT ;
- Remboursements d'emprunts bancaires et leasing à hauteur de 41.866.649 DT ;
- Encaissement relatif à l'obtention de nouveaux crédits pour 38.860.950 DT ;

VII. Autres notes complémentaires

VII. 1 Identification des parties liées

Les parties liées à la société UNIMED sont les suivantes :

- La société ISSIS SUARL
- La société INOX MED SARL
- La société SMB SARL
- La société SARRAHUILES SA
- La société UNIREST SARL
- La société SENAMED SARL
- La société CLEAN ROOM PROJECT
- La société PROMOCHIMICA
- La société Ridha & Ridha
- La société MEDPACK
- La société NIPPOMED
- Mr Lotfi CHARFEDDINE

VII.2 Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées survenues en 2023 sont détaillées ci-après :

- Dans le cadre du financement de la pénalité douanière pour un montant global de 2.392.657 DT condamnant solidairement les sociétés « UNIMED SA » et la société sœur « Sarra Huiles », la société « UNIMED SA » a accordé en 2023 un prêt en compte courant associé à la société « Sarra Huiles » de 1.900.884 DT. Le compte courant associé « Sarra Huiles » affiche un solde au 31 décembre 2023 de 1.907.052 DT.
- La société « UNIMED SA » a signé en date du 02 janvier 2018 avec M. Lotfi Charfeddine, un contrat de location d'un dépôt objet du lot 14 du TF 40017, d'une contenance de 619 m² et situé à la Zone Industrielle Kalâa Kebira. Cette location est consentie pour une période de trois années consécutives, commençant le 01 janvier 2018 et finissant le 31 décembre 2020, et a été renouvelée par tacite reconduction le 01 janvier 2021, et moyennant un loyer mensuel de 3.500 H.TVA. La charge de location enregistrée chez la société « UNIMED SA », au 31 décembre 2023, s'élève à 42.000 DT HTVA ;
- La convention de prestation de service avec la société « INOX MED » a pour objet d'assurer à la société « UNIMED SA » la mission d'entretien et de rénovation de ses installations, selon les règles et les normes professionnelles, en respectant les consignes et les délais fixés par la société « UNIMED SA » pour chaque mission.

Cette convention a une durée d'une année à compter de la date de sa signature, et elle est renouvelable tacitement sauf dénonciation de l'une des deux parties, un mois à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception ou contre décharge.

Cette convention a été initialement signée le 26 mai 2011 et renouvelée depuis. Le montant facturé à la société « UNIMED SA » au titre de l'exercice 2023 s'élève à 802.083 DT.
- La société « UNIMED SA » a cédé en date du 01 juin 2023 à la société « NIPPOMED » des équipements et installations qu'elle avait acquis en 2022 avant la constitution de la société « NIPPOMED », à leur prix d'acquisition initial soit 887.115 HT. La créance a été intégralement réglée courant 2023.

- La convention de prestation de service avec la société « CLEAN ROOM PROJECT » a pour objet d'assurer à la société « UNIMED SA » l'exécution de divers travaux d'aménagement, au niveau de ses salles blanches, selon les règles et les normes professionnelles, en respectant les consignes et les délais fixés par la société « UNIMED SA » pour chaque mission.

Cette convention a une durée d'une année à compter de la date de sa signature, et elle est renouvelable tacitement sauf dénonciation de l'une des deux parties, un mois à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception ou contre décharge.

La convention a été initialement signée le 25 mai 2017 et renouvelée depuis. Le montant facturé à la société « UNIMED SA » au titre de l'exercice 2023 s'élève à 503.571 DT.

- La société « UNIMED SA » a conclu en date du 01 janvier 2016 avec la société « SENA MED », une convention en vertu de laquelle la société « SENA MED » s'engage à fournir à la société « UNIMED SA », des prestations de promotion et d'information médicale de ses produits médicamenteux sur le territoire tunisien. Cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 26 février 2022, portant le montant des honoraires de 10.000 DT HTVA par mois à 13.000 DT HTVA par mois.

Le montant facturé à la société « UNIMED SA » au titre de l'exercice 2023 s'élève à 156.000 DT HTVA ;

- La société « UNIMED SA » a accordé en 2023 un prêt en compte courant associé à la société « Promochimica » de 38.765 DT. Le compte courant associé « Promochimica » affiche un solde au 31 décembre 2023 de 961.581 DT ;
- La convention de prestation de service avec la société « SMB » a pour objet d'assurer à la société « UNIMED SA » la mission de réalisation de divers travaux d'extension et d'aménagement de ses locaux, selon les règles et les normes professionnelles, en respectant les consignes et les délais fixés par la société « UNIMED SA » pour chaque mission.

Cette convention a une durée d'une année à compter de la date de sa signature, et elle est renouvelable tacitement sauf dénonciation de l'une des deux parties, un mois à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception ou contre décharge.

Cette convention a été signée en le 12 février 2009 et renouvelée depuis. Le montant facturé à la société « UNIMED SA » au titre de l'exercice 2023 s'élève à 317.332 DT.

- La société « UNIMED SA » a conclu en date du 04 juin 2011 avec la société « UNIREST », une convention en vertu de laquelle la société « UNIREST » s'engage à fournir à la société « UNIMED SA », des prestations de restauration de son personnel.

Cette convention a une durée d'une année à compter de la date de sa signature, et elle est renouvelable tacitement sauf dénonciation de l'une des deux parties, un mois à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception ou contre décharge. Cette convention a été signée en le 04 juin 2011 et renouvelée depuis.

La société « UNIMED SA » s'engage à ce que les locaux mis à la disposition de la société « UNIREST » soient conformes aux standards et aux règles d'hygiène et de sécurité, à fournir à la société « UNIREST » tout le matériel électroménager et les batteries de cuisine nécessaires à sa mission, à fournir également tout le nécessaire de service à l'instar des plateaux, assiettes et couverts et enfin, à aménager le réfectoire.

Le montant facturé à la société « UNIMED SA » au titre de l'exercice 2023 s'élève à 576.751 DT HTVA ;

- La société « UNIMED SA » s'est approvisionnée auprès de la société « MEDPACK » de matières premières et d'articles de conditionnement à hauteur de 4.197.210 DT HT.

- La société « UNIMED SA » a signé en date du 01 juin 2023 avec la société « NIPPOMED », un contrat de location d'un local à usage industriel sis à la Zone Industrielle Kalâa Kebira. Cette location est consentie pour une période d'une année, commençant le 01 juin 2023 et finissant le 31 mai 2024, reconductible par tacite reconduction le 01 juin 2024, et moyennant un loyer annuel brut de 21.360 H.TVA.

Le produit de location enregistré chez la société « UNIMED SA », au 31 décembre 2023, s'élève à 12.460 DT HTVA ;

- La société « UNIMED SA » a signé en date du 31 mai 2023 avec la société « NIPPOMED », une convention de prestation de service à travers laquelle, la société « UNIMED SA » fournit à la société « NIPPOMED » une assistance administrative, une gestion des ressources humaines ainsi que l'accomplissement des obligations comptables, fiscales et juridiques. Cette convention prend effet à partir du 01 juin 2023 et ce pour une durée de trois années renouvelables par tacite reconduction et moyennant des honoraires basés sur un timesheet des travaux réalisés par les équipes de la société « UNIMED SA ».

Le produit enregistré chez la société « UNIMED SA », au 31 décembre 2023, s'élève à 1.050 DT HTVA.

- La société « UNIMED SA » a facturé la quote-part des charges communes (frais de siège) aux sociétés « INOX-MED », « CLEAN ROOM PROJECT », « UNIREST », « SMB », « ISSIS », « SENAMED » et « NIPPOMED » comme indiqué au niveau du tableau suivant :

Société	Montant HT	TVA	Montant TTC
INOX MED	3 000	570	3 570
UNIREST	3 000	570	3 570
S M B	3 000	570	3 570
I S S I S	1 800	342	2 142
SENAMED	1 800	342	2 142
CLEAN ROOM PROJECT	3 000	570	3 570
NIPPOMED	1 050	200	1 250
Total Général	16 650	3 164	19 814

- Votre société a facturé la quote-part des frais d'assurance maladie aux sociétés « INOX-MED », « CLEAN ROOM PROJECT », « UNIREST », « SMB », « SENAMED » et « NIPPOMED » comme indiqué au niveau du tableau suivant :

Société	Montant HT
INOX MED	8 774
UNIREST	6 962
S M B	7 842
SENAMED	5 613
CLEAN ROOM PROJECT	9 587
NIPPOMED	2 612
Total Général	41 390

- Les soldes des parties liées au 31 décembre 2023 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Société	Solde fournisseurs	Débiteurs divers	Solde total
UNIREST	<56 820>	10 542	<46 277>
S M B	<83 608>	11 457	<72 150>
I S S I S	-	2 173	2 173
SENAMED	<13 002>	7 765	<5 236>
CLEAN ROOM PROJECT	134 846	13 187	148 033
INOX MED	-	13 076	13 076
SARRA HUILES	-	1 907 052	1 907 052
PROMOCHIMICA	-	961 581	961 581
Ridha & Ridha	-	24 099	24 099
Ridha Charfeddine	-	<90 206>	<90 206>
MEDPACK	<1 000 636>	-	<1 000 636>
NIPPOMED	-	80 026	80 026
Total Général	<1 019 220>	2 940 752	1 921 535

VII.3 Emissions, rachats et remboursements de dettes et d'actions

• Dettes

Emprunts	Solde au 31.12.2022			Mouvements de la période		Solde au 31.12.2023		
	Total début de période	Échéance à + 1 an	Échéance à - 1 an	Additions	Règlements échéances	Total fin de période	Échéance à + 1 an	Échéance à - 1 an
BH 3,5 mDT	1 857 018	723 159	1 133 859	-	176 934	956 925	-	956 925
Amen Bank 8 mDT	4 327 869	2 622 951	1 704 918	-	1 704 919	2 622 950	1 049 180	1 573 770
Amen Bank 3 mDT	1 672 131	1 032 787	639 344	-	639 344	1 032 787	442 623	590 164
Amen Bank 11,2 mDT	8 813 115	6 609 836	2 203 279	-	2 203 279	6 609 836	4 406 557	2 203 279
BH COVID-19 185 kDT	66 353	-	66 353	-	66 353	-	-	-
Amen Bank 5,3 mDT	5 299 999	4 257 377	1 042 622	-	1 042 621	4 257 378	3 214 755	1 042 623
Amen Bank 10 mDT	10 000 000	10 000 000	-	-	-	10 000 000	8 612 775	1 387 225
Amen Bank 0,6 mDT	-	-	-	600 000	-	600 000	600 000	-
Amen Bank 0,5 mDT	-	-	-	500 000	-	500 000	500 000	-
Amen Bank 3 mDT	-	-	-	3 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-
Total	32 036 485	25 246 110	6 790 375	4 100 000	5 833 450	29 579 876	21 825 890	7 753 986

Les dettes à long terme et court terme se présentent comme suit au 31 décembre 2023 :

	Taux d'intérêt	Nombre total des mensualités	Période de grâce	Date dernière échéance	Garanties
BH 3,5 mDT	TMM + 0,95%	84 mois	36 mois	30/09/2024	Voir Eng. Hors Bilan
Amen Bank 8 mDT	TMM + 1,25%	84 mois	24 mois	20/08/2025	Voir Eng. Hors Bilan
Amen Bank 3 mDT	TMM + 1,25%	84 mois	24 mois	20/09/2025	Voir Eng. Hors Bilan
Amen Bank 11,2 mDT	TMM + 1,25%	84 mois	24 mois	02/12/2026	Voir Eng. Hors Bilan
Amen Bank 10 mDT	TMM + 1,25%	84 mois	24 mois	15/03/2029	Voir Eng. Hors Bilan
Amen Bank 5,3 mDT	TMM + 1,25%	84 mois	24 mois	10/01/2028	Voir Eng. Hors Bilan
Amen Bank 0,6 mDT	TMM + 1,25%	80 mois	24 mois	25/12/2029	Voir Eng. Hors Bilan
Amen Bank 0,5 mDT	TMM + 1,25%	82 mois	24 mois	25/12/2029	Voir Eng. Hors Bilan
Amen Bank 3 mDT	TMM + 1,25%	83 mois	24 mois	25/12/2029	Voir Eng. Hors Bilan

• Actions

Aucune émission ni remboursement d'actions ordinaires n'a eu lieu durant l'exercice 2023.

VII.4 Immobilisations acquises par voie de leasing

Année	Contrat	Catégorie	Valeur Brute	Échéance à - 1 an	Échéance à + 1 an et - de 5 ans	Taux d'intérêt Effectif	Nbre total Échéances	Loyer mensuel TTC
2 020	Contrat 472230	Matériel de transport	117 019	3 486	-	11,89%	48	3 487
2 021	Contrat 512700	Matériel de transport	501 267	78 414	-	9,19%	36	15 931
2 023	Contrat 556170	Matériel de transport	604 241	191 689	331 983	10,59%	36	19 978
Total			1 222 527	273 589	331 983			39 396

VII.5 Engagements hors bilan

Type d'engagement	Valeur totale	Tiers	Observations
Engagements Donnés			
a) Garanties personnelles			
- Cautionnement	3 676 600	UBCI	
	1 681 499	Amen Bank	
b) Garanties réelles			
- Hypothèque	43 000 000	Amen Bank	Une hypothèque sur l'ensemble de la propriété constituée par les parcelles n° 32-33-34-35-36 du plan de lotissement de la zone industrielle de Kalaa Kébira a été accordée à la Banque en avril 2010
- Nantissement	43 000 000	Amen Bank	Un nantissement sur une liste d'équipement d'exploitation de l'entreprise a été accordé à la Banque en avril 2010
- Nantissement	3 500 000	BH Bank	Un nantissement de la ligne tri-génération
c) Effets escomptés et non échus			
	647 915	UIB	
	2 829 737	BH Bank	
	3 798 843	Amen Bank	
	3 287 257	UBCI	
	2 414 360	ATB	
	3 701 295	BTL	
d) Créances à l'exportation mobilisées			
e) Abandon de créances			
f) Créances Leasing			
Total	111 537 506		
Engagements reçus			
Néant			
Total			
Engagements réciproques			
Néant			
Total			

VII.6 Tableau de passage des charges par nature aux charges par destination (En Dinar Tunisien)

Rubrique	Montant	Ventilation			
		Coût de production	Frais de distribution	Frais d'administration	Autres charges
Achats d'approvisionnements consommés	61 382 039	60 106 332	220 110	851 386	204 211
Charges de personnel	19 454 352	11 758 973	3 063 759	3 636 351	995 269
Dotation aux Amort. & Prov.	15 877 485	8 773 971	643 138	4 386 652	2 073 724
Autres charges d'exploitation	12 584 883	4 617 387	3 909 650	3 256 429	801 416
Charges financières nettes	6 695 601				6 695 601
Autres pertes ordinaires	11 328 121				11 328 121
Impôt sur les sociétés	5 448 823				5 448 823
TOTAL	132 771 304	85 256 663	7 836 657	12 130 818	27 547 166

VII.7 Soldes intermédiaires de gestion (En Dinar Tunisien)

Produits	31.12.2023	31.12.2022	Charges	31.12.2023	31.12.2022	Soldes	31.12.2023	31.12.2022
CA Local	72 388 977	41 670 602	Déstockage de production	<1 993 627>	<536 534>			
CA Export	63 613 957	54 690 553						
Autres produits d'exploitation	150 233	255 122						
Total	136 153 167	96 616 277	Total	<1 993 627>	<536 534>	Production	138 146 794	97 152 811
Production	138 146 794	97 152 811	Achats consommés	61 382 039	45 456 865	Marge sur coût matière	76 765 755	51 695 946
Marge sur coût matière	76 764 755	51 695 946	Autres charges externes	11 706 830	10 218 889	Valeur ajoutée	65 057 925	41 477 057
			Charges de personnel	19 454 352	16 528 947			
Valeur ajoutée	65 057 925	41 477 057	Impôts et taxes	878 053	434 366			
			Total	20 332 405	16 963 313	Excédent brut d'exploitation	44 725 520	24 513 744
Excédent brut d'exploitation	44 725 520	24 513 744	Charges financières nettes	6 695 601	3 649 580			
Autre produits ordinaires	88 269	97 803	Autres charges ordinaires	11 328 121	223 224			
Produits de placement	118 793	192 391	Dotations aux amort et prov	15 877 485	11 100 116			
			Impôt sur les bénéfices	5 448 823	2 000 922			
Total	44 932 582	24 803 938	Total	39 350 030	16 973 842	Résultat des activités ordinaires	5 582 552	7 830 096
Résultat des activités ordinaires	5 582 552	7 830 096						
Total	5 582 552	7 830 096	Total	-	-	Résultat Net	5 582 552	7 830 096

Rapport général

Tunis, le 11 juin 2024

**Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Société « UNIMED SA »
Zone Industrielle Kalaa Kébira, Sousse**

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserves

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société Unité de Fabrication des Médicaments « UNIMED SA », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 94.289.388 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice qui s'élève à 5.582.552 DT.

A notre avis, à l'exception de l'incidence éventuelle de la question évoquée dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « UNIMED SA » au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

La société « UNIMED SA » détient une participation de 17,51% dans le capital de la société « Promochimica » pour une valeur nette comptable de 7.762.600 DT ainsi qu'une avance de 961.581 DT en compte courant sur ladite société.

Le 17 octobre 2019, en raison des pertes accumulées depuis la création de la société, le commissaire aux comptes de la société « Promochimica » a convoqué une assemblée générale ordinaire afin de délibérer sur la situation économique et financière de la société et ses perspectives. Il est à indiquer que la société n'a toujours pas arrêté ses états financiers au titre de 2017.

En l'absence d'une situation financière et comptable récente et d'informations suffisantes et appropriées sur l'activité de la société et ses perspectives, nous ne sommes pas en mesure

de déterminer si une provision pour dépréciation des titres de participation et de l'avance en compte courant est nécessaire et si oui, quel serait le montant.

A noter que la participation est provisionnée dans les comptes de la société « UNIMED SA » à concurrence de 1.940.650 DT.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Evaluation des stocks

Les stocks figurent au bilan au 31 décembre 2023 pour une valeur nette de 50.211.079 DT et représentent l'un des postes les plus importants du bilan. Au 31 décembre 2023, la provision sur les stocks s'élève à 5.139.606 DT.

Les stocks se composent comme suit :

- Matières premières, articles de conditionnement, produits en cours de fabrication et produits finis : Cette catégorie est valorisée au coût selon la méthode de l'inventaire permanent ;
- Les matières premières et articles de conditionnement sont valorisés à leur coût d'achat hors taxes récupérables majoré par les frais accessoires d'achats ;
- Les produits finis et semi -finis sont évalués à la valeur la plus faible entre la valeur nette de réalisation et le coût de production de l'année, qui comprend le coût des matières premières et la quote-part des frais directs et indirects rattachés à la production ; et
- Les pièces de rechange et consommables : Ces stocks sont valorisés au coût selon la méthode de l'inventaire intermittent. Ils sont évalués au coût moyen pondéré ;

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à valider l'existence physique des stocks à la date de clôture et à vérifier que l'évaluation de leurs coûts est conforme aux dispositions de la norme comptable NCT 04 relative au stock et à apprécier les données et les hypothèses retenues par la direction pour déterminer la valeur de réalisation nette et l'estimation des provisions sur stocks.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la

lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à

poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport.

Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des

valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaire de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Conseil Audit Formation – CAF

Abir Matmti

Société Général Audit

Ahmed Ayadi

Rapport spécial

Tunis, le 11 juin 2024

**Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Société « UNIMED SA »
Zone Industrielle Kalaa Kébira, Sousse**

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que la rémunération des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- Votre société a contracté au cours de l'exercice 2023 les crédits suivants :

En DT	Taux d'intérêt	Nombre d'échéances	Période de grâce	Total au 30/06/2023	Échéance à plus d'un an
Amen Bank 3mDT	TMM + 1,25%	83 mois	24 mois	3 000 000	3 000 000
Amen Bank 0,5mDT	TMM + 1,25%	82 mois	24 mois	500 000	500 000
Amen Bank 0,6mDT	TMM + 1,25%	80 mois	24 mois	600 000	600 000

- D
ans
le
cadr
e du
finan

cement de la pénalité douanière pour un montant global de 2.392.657 DT condamnant solidairement les sociétés « UNIMED SA » et la société soeur « Sarra Huiles », la société « UNIMED SA » a accordé en 2023 un prêt en compte courant associé à la société « Sarra Huiles » de 1.900.884 DT. Le compte courant associé « Sarra Huiles » affiche un solde au 31 décembre 2023 de 1.907.052 DT ;

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 16 décembre 2023.

- La société « UNIMED SA » a accordé en 2023 un prêt en compte courant associé à la société « Promochimica » de 38.765 DT. Le compte courant associé « Promochimica » affiche un solde au 31 décembre 2023 de 961.581 DT. Un avenant à cette convention de prêt en compte courant associé a été signé en 2023 pour éliminer la date limite du prêt à savoir, le 31 décembre 2022, prévue dans la convention initiale.
- La société « UNIMED SA » a signé en date du 01 juin 2023 avec la société « NIPPOMED », un contrat de location d'un local à usage industriel sis à la Zone Industrielle Kalâa Kebira. Cette location est consentie pour une période d'une année,

commençant le 01 juin 2023 et finissant le 31 mai 2024, reconductible par tacite reconduction le 01 juin 2024, et moyennant un loyer annuel brut de 21.360 DT H.TVA.

Le produit de location enregistré chez la société « UNIMED SA », au 31 décembre 2023, s'élève à 12.460 DT HTVA ;

- La société « UNIMED SA » a signé courant 2023 avec la société « NIPPOMED », une convention d'avance et de refacturation des charges d'assurance Groupe à travers laquelle, la société « UNIMED SA » supporte la prime relative à l'adhésion du personnel de la société « NIPPOMED » et procède à sa refacturation annuellement au titre de participation aux frais de contrat d'assurance groupe.

Le montant refacturé par la société « UNIMED SA » au 31 décembre 2023 s'élève à 2.612 DT HTVA.

- La société « UNIMED SA » a signé en date du 31 mai 2023 avec la société « NIPPOMED », une convention de prestation de service à travers laquelle, la société « UNIMED SA » fournit à la société « NIPPOMED » une assistance administrative, une gestion des ressources humaines ainsi que l'accomplissement des obligations comptables, fiscales et juridiques. Cette convention prend effet à partir du 01 juin 2023 et ce, pour une durée de trois années renouvelables par tacite reconduction et moyennant des honoraires basés sur un timesheet des travaux réalisés par les équipes de la société « UNIMED SA ».

Le produit enregistré chez la société « UNIMED SA », au 31 décembre 2023, s'élève à 1.050 DT HTVA.

- La société « UNIMED SA » a cédé en date du 01 juin 2023 à la société « NIPPOMED » des équipements et installations qu'elle avait acquis en 2022 avant la constitution de la société « NIPPOMED », à leur prix d'acquisition initial soit 887.115 HT. La créance a été intégralement réglée courant 2023.

Il convient de préciser que les cinq dernières conventions n'ont pas été autorisées préalablement par le conseil d'administration sur la base d'un rapport spécial des commissaires aux comptes.

B- Conventions et opérations conclues durant les exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2023 (autres que la rémunération des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- La société « UNIMED SA » a conclu en date du 01 janvier 2016 avec la société « SENAMED », une convention en vertu de laquelle la société « SENAMED » s'engage à fournir à la société « UNIMED SA », des prestations de promotion et d'information médicale de ses produits médicamenteux sur le territoire tunisien. Cette convention a fait l'objet d'un premier avenant en date du 10 décembre 2018, portant le montant des honoraires de 7.000 DT HTVA par mois à 10.000 DT HTVA par mois, puis d'un deuxième avenant en date du 26 février 2022, portant le montant des honoraires de 10.000 DT HTVA par mois à 13.000 DT HTBA par mois.

Le montant facturé à la société « UNIMED SA » au titre de l'exercice 2023 s'élève à 156.000 DT HTVA ;

- La convention de prestation de service avec la société « Inox Med » a pour objet d'assurer à la société « UNIMED SA » la mission d'entretien et de rénovation de ses installations, selon les règles et les normes professionnelles, en respectant les consignes et les délais fixés par la société « UNIMED SA » pour chaque mission.

Cette convention a une durée d'une année à compter de la date de sa signature, et elle est renouvelable tacitement sauf dénonciation de l'une des deux parties, un mois à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception ou contre décharge. Le montant facturé à la société « UNIMED SA » au titre de l'exercice 2023 s'élève à 802.083 DT.

- La convention de prestation de service avec la société « Clean Room Project » a pour objet d'assurer à la société « UNIMED SA » l'exécution de divers travaux d'aménagement, au niveau de ses salles blanches, selon les règles et les normes professionnelles, en respectant les consignes et les délais fixés par la société « UNIMED SA » pour chaque mission.

Cette convention a une durée d'une année à compter de la date de sa signature, et elle est renouvelable tacitement sauf dénonciation de l'une des deux parties, un mois à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception ou contre décharge. Le montant facturé à la société « UNIMED SA » au titre de l'exercice 2023 s'élève à 503.571 DT.

- La convention de prestation de service avec la société « SMB » a pour objet d'assurer à la société « UNIMED SA » la mission de réalisation de divers travaux d'extension et d'aménagement de ses locaux, selon les règles et les normes professionnelles, en respectant les consignes et les délais fixés par la société « UNIMED SA » pour chaque mission.

Cette convention a une durée d'une année à compter de la date de sa signature, et elle est renouvelable tacitement sauf dénonciation de l'une des deux parties, un mois à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception ou contre décharge. Le montant facturé à la société « UNIMED SA » au titre de l'exercice 2023 s'élève à 317.332 DT.

- La société « UNIMED SA » a conclu en date du 04 juin 2011 avec la société « UNIREST », une convention en vertu de laquelle la société « UNIREST » s'engage à fournir à la société « UNIMED SA », des prestations de restauration de son personnel.

Cette convention a une durée d'une année à compter de la date de sa signature, et elle est renouvelable tacitement sauf dénonciation de l'une des deux parties, un mois à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception ou contre décharge. Cette convention a été signée en le 04 juin 2011 et renouvelée depuis.

La société « UNIMED SA » s'engage à ce que les locaux mis à la disposition de la société « UNIREST » soient conformes aux standards et aux règles d'hygiène et de sécurité, à fournir à la société « UNIREST » tout le matériel électroménager et les batteries de cuisine nécessaires à sa mission, à fournir également tout le nécessaire de service à l'instar des plateaux, assiettes et couverts et enfin, à aménager le réfectoire.

Le montant facturé à la société « UNIMED SA » au titre de l'exercice 2023 s'élève à 576.751 DT HTVA ;

- Au 31 décembre 2023, la société « UNIMED SA » s'est approvisionnée auprès de la société « MEDPACK » de matières premières et d'articles de conditionnement à hauteur de 4.197.210 DT HTVA.
- Votre société a facturé la quote-part des charges communes (frais de siège) aux sociétés « INOX MED », « CLEAN ROOM PROJECT », « UNIREST », « SMB », « ISSIS », « SENAMED » et « NIPPOMED » comme indiqué au niveau du tableau suivant :

Société	Montant HT	TVA	Montant TTC
INOX MED	3 000	570	3 570

UNIREST	3 000	570	3 570
S M B	3 000	570	3 570
I S S I S	1 800	342	2 142
SENAMED	1 800	342	2 142
CLEAN ROOM PROJECT	3 000	570	3 570
NIPPOMED	1 050	200	1 250
Total Général	16 650	3 164	19 814

- En date du 31 décembre 2019, la société « UNIMED SA » a signé avec les sociétés « INOX MED », « UNIREST », « SMB », « SENAMED » et « CLEAN ROOM PROJECT » une convention d'avance et de refacturation des charges d'assurance Groupe à travers de laquelle, la société « UNIMED SA » supporte la prime relative à l'adhésion du personnel de sociétés « INOX MED », « UNIREST », « SMB », « SENAMED » et « CLEAN ROOM PROJECT » et procède à sa refacturation annuellement au titre de participation aux frais de contrat d'assurance groupe.

Les montants refacturés par la société « UNIMED SA » au 31 décembre 2023 se présentent comme suit :

Société	Montant HT
INOX MED	8 774
UNIREST	6 962
S M B	7 842
SENAMED	5 613
CLEAN ROOM PROJECT	9 587
NIPPOMED	2 612
Total Général	41 390

- La société « UNIMED SA » a signé en date du 02 janvier 2018 avec M. Lotfi Charfeddine, un contrat de location d'un dépôt objet du lot 14 du TF 40017, d'une contenance de 619 m² et situé à la Zone Industrielle Kalâa Kebira. Cette location est consentie pour une période de trois années consécutives, commençant le 01 janvier 2018 et finissant le 31 décembre 2020, et a été renouvelée par tacite reconduction le 01 janvier 2021, et moyennant un loyer mensuel de 3.500 H.TVA.

La charge de location enregistrée chez la société « UNIMED SA », au 31 décembre 2023, s'élève à 42.000 DT HTVA ;

- Les encours des crédits bancaires et financements leasing contractés durant les exercices antérieurs se détaillent comme suit :

	Taux d'intérêt	Nombre d'échéances	Période de grâce	Total au 31/12/2023	Échéance à + 1 an	Échéance à - 1 an
BH 3,5mDT	TMM + 0,95%	84 mois	36 mois	956 925	-	956 925
Amen Bank 8mDT	TMM + 1,25%	84 mois	24 mois	2 622 950	1 049 180	1 573 770
Amen Bank 3mDT	TMM + 1,25%	84 mois	24 mois	1 032 787	442 623	590 164
Amen Bank 11,2mDT	TMM + 1,25%	84 mois	24 mois	6 609 836	4 406 557	2 203 279
Amen Bank 5,3mDT	TMM + 1,25%	84 mois	24 mois	4 257 378	3 214 755	1 042 623
Amen Bank 10mDT	TMM + 1,25%	84 mois	24 mois	10 000 000	8 612 775	1 387 225
Amen Bank 0,6mDT	TMM + 1,25%	80 mois	24 mois	600 000	600 000	-
Amen Bank 0,5mDT	TMM + 1,25%	82 mois	23 mois	500 000	500 000	

Amen Bank 3mDT	TMM + 1,25%	83 mois	22 mois	3 000 000	3 000 000	
Contrat 472230 Leasing	11,89%	48	-	3 486	-	3 486
Contrat 512700 Leasing	9,19%	36	-	78 414	-	78 414
Contrat 556170 Leasing	10,59%	36	-	523 672	331 983	191 689

C- Rémunération des dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Le salaire brut servi au Directeur Général s'élève au titre de l'exercice 2023 à 1.008.243 DT.

La somme des rémunérations nettes dues au Directeur Général s'élève au 31 décembre 2023 à 138.013 DT.

- Le Président du Conseil d'Administration perçoit une rémunération en tant que salarié pour le poste qu'il occupe au sein de la société. Cette rémunération s'élève au titre de l'exercice 2023 à un montant brut 208.644 DT.
- Le Directeur Général Adjoint chargé du Pôle Technique perçoit une rémunération annuelle brute de 456.414 DT.

En outre, ces dirigeants bénéficient chacun d'une voiture de fonction avec prise en charge des frais s'y rattachant et de frais de communications téléphoniques.

- Le Conseil d'Administration en date du 07 mai 2024 a décidé l'octroi de jetons de présence à concurrence de 25kDT brut par administrateur au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, soit un montant total brut de 150kDT.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales.

Conseil Audit Formation – CAF

Abir Matmti

Société Général Audit

Ahmed Ayadi